



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE  
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

## **MÉMOIRE : ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

---

Dans le cadre des consultations du Secrétariat à la Condition Féminine

**Fédération étudiante collégiale du Québec**

Recherche, analyse et rédaction :

**Antony Masso Lussier, Coordonnateur aux affaires sociopolitique et à la recherche**

Correction :

**Antoine Côté, Président**

### **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 65 000 étudiants, répartis dans 21 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

### **Unis par la force d'une voix**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

### **Fédération étudiante collégiale du Québec**

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [fecq@fecq.org](mailto:fecq@fecq.org)

*L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

**Table des matières**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORTS ÉGALITAIRES ET LUTTE AUX STÉRÉOTYPES SEXUELS ET SEXISTES</b>	<b>4</b>
<b>MIXITÉ EMPLOI-FORMATION ET ÉQUITÉ ÉCONOMIQUE</b>	<b>6</b>
<b>CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL-FAMILLE</b>	<b>8</b>
<b>PARTICIPATION DANS LES LIEUX DE POUVOIR ET D'INFLUENCE</b>	<b>11</b>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>13</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>16</b>

## **Introduction**

Dans le contexte de la consultation sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) espère apporter un point de vue propre à sa génération. L'égalité définit les droits et les rapports égalitaires pour tous les citoyens. L'État québécois, depuis les quarante dernières années, avance de façon notable dans une perspective d'égalité à tous les niveaux<sup>1</sup>. Pourtant, certaines mœurs, certaines pratiques ou certaines perceptions divergentes empêchent d'atteindre pleinement cette égalité fondamentale.

Dans cette idée de poser les nouvelles bases du chemin à parcourir pour l'atteinte de l'égalité entre tous les Québécois, nous soutenons l'importance d'outrepasser les référents traditionnels pour atteindre nos objectifs. En effet, l'égalité entre les hommes et les femmes doit, dans une perspective plus large, inclure toutes les notions d'identité de genre. Par ailleurs, nous tenons à réitérer l'importance du parcours d'un jeune dans le système d'éducation pour contribuer à poser les assises d'une société plus juste, plus prospère et plus égalitaire.

Partant de la culture, les notions acquises par les enfants influencent l'application des mesures actuellement discutées pour l'atteinte de l'équilibre entre les genres. Les connaissances constituent l'élément fondamental dans l'atteinte des objectifs de notre société. En ce sens, le gouvernement, par l'entremise du curriculum scolaire, doit refléter ces valeurs en constante évolution depuis les quarante dernières années. Enfin, nous devons montrer notre intérêt pour changer les normes actuelles de notre société. Pour ce faire, le gouvernement doit envisager l'application de changements saturants pour assurer la pérennité de l'évolution historique du Québec.

.

---

<sup>1</sup> SECRETARIAT A LA CONDITION FEMININE, « Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes », *Cahier de consultation*, p. 2.

## **Rapports égalitaires et lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes**

L'éducation se définit comme « [un] ensemble de connaissances intellectuelles, culturelles et morales<sup>2</sup>. » Dans cette perspective, les institutions d'enseignement affectent la transmission des notions de rapports égalitaires. Ainsi, elles assurent une base commune de connaissances qui garantissent le plein épanouissement de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. Le cursus scolaire doit aborder l'importance des relations égalitaires entre les femmes et les hommes. Nous tenons d'ailleurs à saluer le retour du cours d'éducation à la sexualité au préscolaire, au primaire et au secondaire qui abordera ces enjeux.

D'abord, l'enseignement, à tous les niveaux, doit intégrer des notions pour établir des rapports égalitaires entre les genres. En effet, un article de l'Agence canadienne de développement international présente que « les valeurs et les stéréotypes sociaux et culturels relatifs au genre peuvent être involontairement renforcés à l'école<sup>3</sup> ». Ainsi, avec une formation adéquate, l'étudiant contribue à l'établissement d'une société inclusive et égalitaire. Par ailleurs, des chercheurs présentent que les étudiants qui suivent un cours de psychologie au collégial portent moins de préjugés envers les services d'aide. En effet, dans leur étude il est démontré que la connaissance des bases en psychologie diminue les appréhensions à l'utilisation des ressources associées à la discipline<sup>4</sup>. Dans cet ordre d'idée, le cursus scolaire, notamment par l'entremise d'un cours sur la citoyenneté, doit inclure l'histoire du mouvement des femmes et des inégalités de fait.

**Recommandation 1 :** *Que les acteurs des milieux scolaires reçoivent de la formation continue au sujet de la diversité de genre, des stéréotypes sexuels et des préjugés.*

**Recommandation 2 :** *Que le cursus scolaire intègre des notions sur l'histoire du mouvement des femmes et sur les différents types d'inégalités qui persistent dans notre société moderne, notamment les inégalités de faits.*

D'autre part, le gouvernement doit intégrer des notions de bris de stéréotypes dans la vie courante de la population par le biais de l'éducation. L'environnement pédagogique influence les choix futurs dans la vie de l'étudiant. En effet, les rendements scolaires, selon une matière donnée, présentent des différences selon le sexe de l'élève en raison des stéréotypes véhiculés par le milieu. Bien que l'étude ne présente pas de mesure particulière pour régler ce problème, les apprenants doivent bénéficier de programmes et de matériels qui encouragent les bris des stéréotypes. Par exemple, les initiatives comme le concours *Château, les filles* ou *L'Effet A* qui valorisent l'intérêt des femmes à diverger de la pression sociale doivent perdurer. D'autre part, cette valorisation de l'intégration de métiers non traditionnels doit s'offrir pour les hommes qui, eux aussi, subissent certaines pressions sociales en ce qui concerne leur choix de carrière.

**Recommandation 3 :** *Que les initiatives qui promeuvent des bris de stéréotypes soient encouragées publiquement et financièrement.*

Dans la même veine, ces cours de psychologie, ou d'autres cours durant la formation de l'étudiant, pourraient permettre le développement de l'intelligence émotionnelle. Pour l'individu, l'identification et la maîtrise de cette composante de son développement lui « permettent de mieux gérer ses

---

<sup>2</sup> LAROUSSE, « éducation », Web.

<sup>3</sup> AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, « Éducation : égalité entre les sexes », Web.

<sup>4</sup> CAPRES, « Échanges sur les résultats de l'étude : Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socio-affectifs », Web.

émotions pour les utiliser positivement »<sup>5</sup>. Par ailleurs, des composantes intéressantes de l'intelligence émotionnelle sont l'empathie, la capacité de s'identifier à l'autre, et l'élaboration de relations harmonieuses<sup>6</sup>. Ces composantes peuvent poser les bases de rapports égalitaires.

**Recommandation 4 :** *Que le gouvernement axe le cursus scolaire pour accroître les capacités de développement personnel de l'étudiant et diminuer les préjugés envers les services et les diverses formes d'aide.*

Par ailleurs, la composante intime d'une relation contribue notamment à l'établissement d'une société égalitaire pour tous. En fait, dans la volonté d'inclure l'éducation sexuelle dans le cursus scolaire, les étudiants doivent acquérir des connaissances par rapport au consentement sexuel. Comme l'Association française de Promotion de la Santé scolaire et universitaire le rappelle, autant les filles que les garçons doivent se fier à un modèle d'éducation vérifié pour développer des relations respectueuses<sup>7</sup>. Autrement, ils risquent de se borner à des clichés apportés par l'industrie pornographique qui renforcent des stéréotypes de domination et de soumission<sup>8</sup>. Ce défi mérite d'être abordé avec parcimonie, mais sans ménagement, pour les jeunes qui ont un bagage culturel ne faisant pas la promotion de relations égalitaires.

**Recommandation 5 :** *Que le gouvernement inclue, dans une perspective d'égalité entre les genres, des notions sur l'éducation sexuelle dans le cursus scolaire, notamment par rapport au consentement sexuel, en tenant compte des réalités ethnoculturelles des nouveaux arrivants.*

Enfin, les acteurs du milieu doivent détenir un plan clair et précis. Le développement individuel et la réduction des préjugés envers les services d'aide et de croissance personnelle doivent prendre part au développement de notre société de demain. Le Québec doit offrir des opportunités égales à tous ses membres, notamment en utilisant l'éducation comme véhicule pour l'atteinte de notre objectif.

**Recommandation 6 :** *Que le gouvernement adopte un programme précis et systématique de prévention et de mobilisation contre l'intimidation et l'homophobie, en plus de la sensibilisation à la diversité sexuelle en milieu éducatif.*

---

<sup>5</sup> Mélanie GERMAIN et Nicole ROYER, « L'intelligence émotionnelle », Web.

<sup>6</sup> *Ibid.*, Web.

<sup>7</sup> ÉDUCATIONSEXUELLE.COM, Web.

<sup>8</sup> *Ibid.*, Web.

## **Mixité emploi-formation et équité économique**

Outre le choix d'une carrière, la scolarité doit aider le développement des intérêts de l'individu. Dans une société caractérisée par des emplois de plus en plus techniques, nous devons permettre à tous d'explorer différentes voies d'étude. En outre, l'environnement de formation doit cesser de véhiculer des préjugés de genres par rapport à certaines formations. L'environnement d'étude doit valoriser tous les métiers de la même manière, tout en offrant une possibilité de mixité en emploi. Des initiatives comme *l'Effet A* qui présente des figures féminines de réussite dans divers domaines professionnels traditionnellement masculins doivent poursuivre leur travail. En fin de compte, l'équité économique doit notamment s'acquérir par une augmentation du taux de scolarité et par la valorisation de métiers qui nécessitent cette scolarité.

En ce qui concerne la mixité en formation et en emploi, les acteurs des milieux d'enseignement et les institutions publiques doivent adopter des mesures qui favorisent l'intégration sans discrimination du sexe. Pour ce faire, l'étudiant doit définir ses aspirations sans subir les pressions sociales extérieures. Aussi, des programmes de soutien doivent favoriser un choix de carrière cohérent avec ses aspirations.

**Recommandation 7 :** *Que le gouvernement promeuve des modèles mixtes de réussite dans tous les domaines d'études.*

**Recommandation 8 :** *Que des modèles diversifiés de réussite dans les secteurs non traditionnels soient intégrés dans l'espace public dans l'optique de montrer la pluralité de possibilités de parcours offerts.*

Le mot d'ordre de nos politiques en matière de mixité devrait s'établir sur l'épanouissement personnel. Ainsi, par l'entremise d'une formation générale de qualité, les collégiens devraient continuer leur cheminement personnel pour définir leur passion. Pour ce faire, ils doivent acquérir des connaissances dénuées de stéréotypes de genre lors de leur formation.

Pour accomplir cette tâche, les programmes de formation et de maintien en emploi doivent recevoir une attention particulière. Ainsi, la transformation des entreprises non traditionnelles peut déconstruire ses préjugés et aborder une nouvelle perspective quant à la richesse apportée par la mixité. Par exemple, dans l'industrie de la construction, le Programme pour la formation des femmes en entreprise offre la possibilité à des travailleuses d'investir ce secteur non traditionnel. Malgré la faiblesse d'intégration des femmes dans cette industrie et de la peur « de se faire offrir des privilèges », la formation obligatoire des employeurs participants permet de « [...] [faire] prendre conscience que des fois dans une équipe [le respect entre collègues est de mise, et ce, malgré le genre de l'employé]<sup>9</sup>. » Le gouvernement doit suivre les initiatives de la sorte et établir des bilans pour rendre les secteurs non traditionnels ouverts aux différences.

**Recommandation 9 :** *Que le gouvernement poursuive et développe des programmes d'intégration et de rétention en emploi et en formation d'hommes et de femmes dans les corps de métier non traditionnels.*

**Recommandation 10 :** *Que le gouvernement offre aux dirigeants d'entreprises des formations sur la gestion et le travail dans les équipes mixtes, notamment dans les milieux d'emploi non traditionnels.*

---

<sup>9</sup> Myriam FIMBRY, « Industrie de la construction : cherchez les femmes ! », Web.

**Recommandation 11 :** *Que le gouvernement mène des études sur la discrimination fondée sur l'identité de genre durant le processus d'embauche en vue de son élimination.*

En ce qui concerne l'équité économique entre les genres, les chiffres présentent que de hauts taux d'éducation établissent une meilleure équité entre les sexes<sup>10</sup>. Pour ce faire, tous les individus doivent pouvoir accéder à l'éducation. Le gouvernement doit réviser l'Aide financière aux études pour éliminer les barrières à l'obtention d'une formation postsecondaire.

**Recommandation 12 :** *Que les milieux scolaires luttent contre le décrochage par l'entremise de programmes de développement personnel inclus dans le cursus scolaire.*

**Recommandation 13 :** *Que l'éducation soit reconnue comme un moyen d'atteindre des rapports égalitaires et l'équité économique entre les femmes et les hommes.*

---

<sup>10</sup> SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Op. cit.*, p. 22.



## **Conciliation études-travail-famille**

Depuis l'instauration, en 1997, des services de garderies universelles, l'accès au marché de l'emploi s'est accru pour environ 70 000 femmes<sup>11</sup>. En fait, les politiques qui contribuent à aménager un espace de développement éducationnel ou professionnel ajoutent une plus grande valeur à la société québécoise. Cependant, en dépit des points positifs apportés par l'accroissement de la conciliation entre les études, le travail et la famille, les prochaines mesures doivent offrir plus de possibilités aux parents.

Nous savons désormais que les femmes reçoivent 90 % du salaire horaire d'un homme et que cette proportion diminue à 75 % du salaire annuel. Ainsi, nos politiques de conciliation doivent se peaufiner et réussir à éliminer les inégalités d'ordre économique. Le gouvernement doit procéder à diverses modifications dans l'attribution de l'Aide financière aux études. En effet, pour certains étudiants parents, les sommes attribuées pour l'enfant sont comptabilisées dans le calcul de l'aide qui leur est accordée. En ce sens, ils se voient pénalisés en raison de leur « condition » particulière. Pourtant, si nous voulons que tous les membres de notre société puissent contribuer à leur façon, nous devons leur donner les moyens de terminer leurs études. Particulièrement lorsque l'on sait que les inégalités de revenus diminuent avec une plus grande scolarité.

**Recommandation 14 :** *Que le gouvernement révise les seuils de la contribution du conjoint dans le calcul de l'Aide financière aux études.*

**Recommandation 15 :** *Que le gouvernement augmente les montants accordés pour les frais de subsistance pour les enfants, les frais de garde d'enfants et les frais supplémentaires pour les chefs de famille monoparentale.*

**Recommandation 16 :** *Que la partie « logement » des parents étudiants soit bonifiée pour tenir en compte de leurs besoins supplémentaires.*

**Recommandation 17 :** *Que les contributions d'ex-conjoints pour les pensions alimentaires soient exclues du calcul de l'Aide financière aux études.*

**Recommandation 18 :** *Que les montants de pension alimentaire pour les enfants ne soient pas comptabilisés dans la contribution offerte par l'Aide financière aux études.*

En outre, le calcul de l'Aide financière aux études doit comprendre les spécificités liées à la condition parentale de l'étudiant. Par extension, comme en Suède, pour favoriser le retour aux études ou la continuité de la formation, les services de garde doivent demeurer accessibles et universels<sup>12</sup>. Ainsi, le parent peut continuer sa formation durant le jour, ce qui favoriserait ses études. En outre, dans certains cégeps la technique d'éducation à l'enfance est dispensée et pourrait permettre aux étudiants d'avoir accès à une garderie à proximité.

**Recommandation 19 :** *Que les garderies demeurent abordables, accessibles et de qualité uniforme pour l'ensemble des Québécois.*

---

<sup>11</sup> Éric DESROSIERS, « Payantes pour l'État, les garderies à 7 \$ », Web.

<sup>12</sup> PLATEFORME EUROPÉENNE POUR L'INVESTISSEMENT DANS L'ENFANCE, « Suède : Équilibre entre travail et vie de famille – une conciliation des plus réussies », Web.

**Recommandation 20 :** *Que le gouvernement implante des garderies en milieu postsecondaire, selon la demande, tout en assurant un financement adéquat de ces structures.*

**Recommandation 21 :** *Que le gouvernement mette en place des services d'intégration pour les enfants handicapés au sein des centres de la petite enfance des cégeps où se donne la technique d'éducation spécialisée.*

**Recommandation 22 :** *Que le gouvernement augmente les places en milieu de garderie dans le réseau public au lieu des places en réseau privé.*

**Recommandation 23 :** *Que le gouvernement assure un accès privilégié aux enfants d'étudiants aux services de garde et de garderie dans le milieu postsecondaire.*

Ensuite, les politiques doivent s'assurer du maximum de flexibilité aux parents en emploi ou aux études. Pour commencer, les étudiants et les travailleurs pourraient obtenir une charge allégée pour les aider pendant et après la naissance de leur enfant. Par exemple, pour les femmes enceintes, les tâches seraient allégées pour éviter le stress relié aux rendements scolaires. D'ailleurs, la mesure pourrait s'appliquer avec un allègement graduel de la charge de travail jusqu'au moment de l'accouchement. Certaines heures de cours pourraient être modifiées ou remplacées par du télé-travail et des travaux pratiques pourraient être remplacés, sans atteinte à l'acquisition des compétences, par du travail intellectuel. Des modèles pour alléger les tâches des étudiants avec handicaps existent. Ainsi, ils peuvent s'avérer des canevas intéressants pour établir l'accompagnement des femmes enceintes ou des étudiants nouvellement parents. Par exemple, les professeurs pourraient voir la lettre « P » à côté du nom de l'étudiant pour l'avertir de sa situation particulière. Ainsi, pour contribuer à la réussite de l'étudiant, l'institution reconnaît que les enseignants doivent faire preuve de flexibilité. Malgré toutes ces mesures particulières, il est important que l'étudiante en pleine grossesse puisse continuer de bénéficier des avantages associés au statut d'étudiante à temps plein. Par exemple, les tarifs réduits du transport en commun accomode beaucoup les futures mères.

**Recommandation 24 :** *Que les femmes enceintes puissent bénéficier d'une adaptation de leur horaire et type de cours, tout en gardant la qualité d'étudiante à temps plein.*

**Recommandation 25 :** *Que les femmes enceintes bénéficient d'un assouplissement graduel de leur tâche au fur et à mesure que leur grossesse progresse, sans nuire à l'acquisition des compétences essentielles associées à leur parcours académique.*

**Recommandation 26 :** *Que le gouvernement instaure la cote P pour les parents étudiants.*

Par la suite, pour les deux parents, les congés parentaux se jumèleraient avec des indemnités pour s'occuper de l'enfant jusqu'à son entrée au secondaire. Cependant, en raison de la nécessité de travailler ou de parfaire sa formation, les établissements d'enseignement s'occupent de certaines tâches comme les services de garde. Pour augmenter la productivité ou la réussite, ces services devraient normalement être compris. Aussi, depuis l'avènement des nouvelles technologies, des mécanismes de travail ou d'études à distances pourraient être davantage utilisés pour continuer la formation ou le travail du parent. Ainsi, les étudiants ou les travailleurs pourraient moduler leur horaire en fonction des besoins de l'enfant.

**Recommandation 27 :** *Que la loi sur les normes du travail soit modifiée pour que certains congés octroyés pour prendre soin du conjoint ou des enfants soient payés et fractionnables en demi-journées.*

**Recommandation 28 :** *Que le gouvernement incite les milieux de travail à aborder des plans de télétravail, pour les secteurs où cette mesure peut s'appliquer.*

**Recommandation 29 :** *Que le gouvernement assure les formations à distances pour la conciliation famille-études.*

**Recommandation 30 :** *Que le gouvernement mette sur pied, dans un programme de conciliation famille-travail-étude, un volet axé sur l'aide aux nouveaux arrivants.*

## **Participation dans les lieux de pouvoir et d'influence**

L'histoire de l'obtention d'un droit de vote universel chez les femmes se présente non sans embûches. Si l'oubli de la distinction du genre de l'électeur de l'Acte constitutionnel de 1791 permet aux femmes de se prévaloir du droit de vote, elles l'obtiendront réellement en 1940. Par la suite, en 1961, Marie-Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme à franchir les portes de l'Assemblée nationale du Québec<sup>13</sup>. Avec l'arrivée au pouvoir de la première Première ministre, Pauline Marois, le Québec a avancé de façon importante pour la reconnaissance de l'égalité entre les genres<sup>14</sup>. Pourtant, la présence de femmes en politiques doit devenir normale. En fait, tous les citoyens d'une société démocratique doivent avoir les mêmes chances de réussir dans leur domaine d'intérêt, ce qui inclut surtout le monde politique, qui façonne notre société.

Conséquemment à la place que les femmes possèdent dans l'établissement de notre société actuelle, une reconnaissance devrait se refléter dans la culture ambiante. Par exemple, sous la base historique, à même titre que pour les hommes, le patrimoine québécois et les lieux d'importance doivent porter le nom de femmes importantes pour l'histoire québécoise. Pour compléter cette visibilité des femmes, leur importance devrait se refléter dans l'espace culturel cinématographique québécois. En fait, les séries télévisées et les films influencent la culture de l'individu. Ainsi, certains stéréotypes issus de la culture populaire qui se retrouvent à l'écran peuvent renforcer ces idées. À l'inverse, des figures féminines qui brisent les normes sociales ouvrent la voie à des changements de mentalité chez les Québécois.

**Recommandation 31 :** *Que le gouvernement vise une place égalitaires entre les femmes et les hommes d'importance pour l'histoire du Québec dans les dénominations de projets publics, d'espaces publics, dans la toponymie des rues et dans la dénomination des bâtiments publics.*

**Recommandation 32 :** *Que le gouvernement du Québec encourage la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes dans les principaux sphères culturelles du Québec, notamment dans les médias populaires.*

Le gouvernement doit aussi s'intéresser aux mécanismes de pouvoir du Québec pour atteindre l'égalité entre les genres. Un changement pour un mode de scrutin proportionnel mixte permettrait d'atteindre davantage de représentativité politique, tout en évitant de continuer la discrimination à l'égard des femmes. Après tout, un portrait des élus représentatif de sa population est signe d'une démocratie saine.

Toutefois, l'instauration d'incitatifs de toutes sortes à la participation des femmes, particulièrement dans notre système électoral ouvre la porte à plusieurs dérapages. En effet, les partis politiques peuvent facilement présenter un nombre égal d'hommes et de femmes dans les différentes circonscriptions du Québec et faire élire une proportion très inégale d'hommes et de femmes. Le mode de scrutin uninominal à un tour oblige les partis à présenter leurs candidats dans des circonscriptions où ils ont des chances de gagner pour leur donner une réelle opportunité d'être élus. Ce serait bien dommage que les partis obtiennent un incitatif financier pour avoir présenté des femmes dans des circonscriptions qui sont des bastions d'un parti adverse depuis plusieurs années.

**Recommandation 33 :** *Que la FECQ s'oppose à tout type de discrimination positive.*

---

<sup>13</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « La présence féminine », Web.

<sup>14</sup> DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC, « Droit de vote et éligibilité des Québécoises », Web.

**Recommandation 34 :** *Que la FECQ s'oppose à la marchandisation de la femme et de l'homme dans le cadre d'un gain de capital politique ou financier d'un organisme ou d'une entreprise.*

**Recommandation 35 :** *Que le gouvernement instaure un mode de scrutin proportionnel mixte avec des listes d'alternance entre femmes et hommes.*

**Recommandation 36 :** *Que le gouvernement vise à augmenter la représentativité des femmes en politiques, en s'appuyant notamment sur une réforme du mode de scrutin.*

Des études présentent que les femmes en politique demeurent un sujet tabou en raison des normes culturelles. Ainsi, comme l'explique Anne-Marie Gingras, professeure au Département de science politique de l'UQAM, les femmes doivent composer avec deux principaux désavantages propres à leur genre, « des critères différents pour évaluer les gestes, les performances et les décisions [...] [et les caractéristiques telles que] l'ambition, la force et l'agressivité sont généralement [propres à l'homme], tandis qu'elles paraissent outrancières quand il s'agit des femmes. » En outre, elle présente que les femmes doivent composer avec des « attentes contradictoires [...] : [elles doivent] être ni trop jeune, ni trop vieille, ni trop féminine, ni trop masculine, incarner la nouveauté, tout en sachant miser sur l'expérience<sup>15</sup>. » En bref, la culture générale doit changer pour offrir les mêmes possibilités dans les sphères de pouvoir et d'influence aux femmes et aux hommes.

Enfin, pour compléter ces changements démocratiques et permettre l'intégration de femmes en politique, la culture doit véhiculer un message dénué de stéréotypes ou d'images fausses. En ce sens, par le biais de l'éducation, des notions sur la sous-représentation des femmes et les normes de la société doivent ouvrir les débats et présenter la nécessité de travailler avec tous les membres de notre société.

De plus, il est impératif de revoir ce que nous considérons comme un lieu de pouvoir. Certes, le monde politique et des affaires permet d'agir sur sa société, mais la création de la culture, pour sa part, permet de transformer les modes de pensée, d'offrir des modèles de réussite et de briser les tabous. Il est primordial de considérer la création de la culture comme ce qu'elle est, soit un réel lieu d'influence.

**Recommandation 37 :** *Que le gouvernement intègre la notion de l'inégalité des genres dans les milieux de pouvoirs et d'influence, des minorités ethno linguistiques et ainsi qu'une remise en question des normes de la culture politique dans les cours de citoyenneté au secondaire.*

**Recommandation 38 :** *Que le gouvernement reconnaisse l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les milieux de création de la culture.*

---

<sup>15</sup> Claude GAUVREAU, « Genre et politique », Web.

## **Recommandations**

**Recommandation 1 :** *Que les acteurs des milieux scolaires reçoivent de la formation continue au sujet de la diversité de genre, des stéréotypes sexuels et des préjugés.*

**Recommandation 2 :** *Que le cursus scolaire intègre des notions sur l'histoire du mouvement des femmes et sur les différents types d'inégalités qui persistent dans notre société moderne, notamment les inégalités de faits.*

**Recommandation 3 :** *Que les initiatives qui promeuvent des bris de stéréotypes soient encouragées publiquement et financièrement.*

**Recommandation 4 :** *Que le gouvernement axe le cursus scolaire pour accroître les capacités de développement personnel de l'étudiant et diminuer les préjugés envers les services et les diverses formes d'aide.*

**Recommandation 5 :** *Que le gouvernement inclue, dans une perspective d'égalité entre les genres, des notions sur l'éducation sexuelle dans le cursus scolaire, notamment par rapport au consentement sexuel, en tenant compte des réalités ethnoculturelles des nouveaux arrivants.*

**Recommandation 6 :** *Que le gouvernement adopte un programme précis et systématique de prévention et de mobilisation contre l'intimidation et l'homophobie, en plus de la sensibilisation à la diversité sexuelle en milieu éducatif.*

**Recommandation 7 :** *Que le gouvernement promeuve des modèles mixtes de réussite dans tous les domaines d'études.*

**Recommandation 8 :** *Que des modèles diversifiés de réussite dans les secteurs non traditionnels soient intégrés dans l'espace public dans l'optique de montrer la pluralité de possibilités de parcours offerts.*

**Recommandation 9 :** *Que le gouvernement poursuive et développe des programmes d'intégration et de rétention en emploi et en formation d'hommes et de femmes dans les corps de métier non traditionnels.*

**Recommandation 10 :** *Que le gouvernement offre aux dirigeants d'entreprises des formations sur la gestion et le travail dans les équipes mixtes, notamment dans les milieux d'emploi non traditionnels.*

**Recommandation 11 :** *Que le gouvernement mène des études sur la discrimination fondée sur l'identité de genre durant le processus d'embauche en vue de son élimination.*

**Recommandation 12 :** *Que les milieux scolaires luttent contre le décrochage par l'entremise de programmes de développement personnel inclus dans le cursus scolaire.*

**Recommandation 13 :** *Que l'éducation soit reconnue comme un moyen d'atteindre des rapports égaux et l'équité économique entre les femmes et les hommes.*

**Recommandation 14 :** *Que le gouvernement révise les seuils de la contribution du conjoint dans le calcul de l'Aide financière aux études.*

**Recommandation 15 :** *Que le gouvernement augmente les montants accordés pour les frais de subsistance pour les enfants, les frais de garde d'enfants et les frais supplémentaires pour les chefs de famille monoparentale.*

**Recommandation 16 :** *Que la partie « logement » des parents étudiants soit bonifiée pour tenir en compte de leurs besoins supplémentaires.*

**Recommandation 17 :** *Que les contributions d'ex-conjoints pour les pensions alimentaires soient exclues du calcul de l'Aide financière aux études.*

**Recommandation 18 :** *Que les montants de pension alimentaire pour les enfants ne soient pas comptabilisés dans la contribution offerte par l'Aide financière aux études.*

**Recommandation 19 :** *Que les garderies demeurent abordables, accessibles et de qualité uniforme pour l'ensemble des Québécois.*

**Recommandation 20 :** *Que le gouvernement implante des garderies en milieu postsecondaire, selon la demande, tout en assurant un financement adéquat de ces structures.*

**Recommandation 21 :** *Que le gouvernement mette en place des services d'intégration pour les enfants handicapés au sein des centres de la petite enfance des cégeps où se donne la technique d'éducation spécialisée.*

**Recommandation 22 :** *Que le gouvernement augmente les places en milieu de garderie dans le réseau public au lieu des places en réseau privé.*

**Recommandation 23 :** *Que le gouvernement assure un accès privilégié aux enfants d'étudiants aux services de garde et de garderie dans le milieu postsecondaire.*

**Recommandation 24 :** *Que les femmes enceintes puissent bénéficier d'une adaptation de leur horaire et type de cours, tout en gardant la qualité d'étudiante à temps plein.*

**Recommandation 25 :** *Que les femmes enceintes bénéficient d'un assouplissement graduel de leur tâche au fur et à mesure que leur grossesse progresse, sans nuire à l'acquisition des compétences essentielles associées à leur parcours académique.*

**Recommandation 26 :** *Que le gouvernement instaure la cote P pour les parents étudiants.*

**Recommandation 27 :** *Que la loi sur les normes du travail soit modifiée pour que certains congés octroyés pour prendre soin du conjoint ou des enfants soient payés et fractionnables en demi-journées.*

**Recommandation 28 :** *Que le gouvernement incite les milieux de travail à aborder des plans de télétravail, pour les secteurs où cette mesure peut s'appliquer.*

**Recommandation 29 :** *Que le gouvernement assure les formations à distances pour la conciliation famille-études.*

**Recommandation 30 :** *Que le gouvernement mette sur pied, dans un programme de conciliation famille-travail-étude, un volet axé sur l'aide aux nouveaux arrivants.*

**Recommandation 31 :** *Que le gouvernement vise une place égalitaires entre les femmes et les hommes d'importance pour l'histoire du Québec dans les dénominations de projets publics, d'espaces publics, dans la toponymie des rues et dans la dénomination des bâtiments publics.*

**Recommandation 32 :** *Que le gouvernement du Québec encourage la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes dans les principaux sphères culturelles du Québec, notamment dans les médias populaires.*

**Recommandation 33 :** *La FECQ s'oppose à tout type de discrimination positive.*

**Recommandation 34 :** *Que la FECQ s'oppose à la marchandisation de la femme et de l'homme dans le cadre d'un gain de capital politique ou financier d'un organisme ou d'une entreprise.*

**Recommandation 35 :** *Que le gouvernement instaure un mode de scrutin proportionnel mixte avec des listes d'alternance entre femmes et hommes.*

**Recommandation 36 :** *Que le gouvernement vise à augmenter la représentativité des femmes en politiques, en s'appuyant notamment sur une réforme du mode de scrutin.*

**Recommandation 37 :** *Que le gouvernement intègre la notion de l'inégalité des genres dans les milieux de pouvoirs et d'influence, des minorités ethno linguistiques et ainsi qu'une remise en question des normes de la culture politique dans les cours de citoyenneté au secondaire.*

**Recommandation 38 :** *Que le gouvernement reconnaisse l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les milieux de création de la culture.*



## **Bibliographie**

- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONALE, « Éducation : Égalité entre les sexes », [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2010/acdi-cida/CD4-62-2010-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/acdi-cida/CD4-62-2010-fra.pdf), (page consultée le 13 novembre 2015), 1 p.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « La présence féminine », <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes1.html>, (page consultée le 13 novembre 2015), 1 p.
- ASSOCIATION ÉDUCATION SEXUELLE.COM, « Témoignages », <http://www.educationsexuelle.com/>, (page consultée le 24 novembre 2015), 1 p.
- CONSORTIUM D'ANIMATION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, « Webinaire CAPRES : échange sur les résultats de l'étude : Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socio-affectifs », <http://www.capres.ca/5930-2/>, (page consultée le 6 novembre 2015), 1 p.
- DESROSIERS Éric, « Payantes pour l'État, les garderies à 7 \$ », <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/347300/payantes-pour-l-etat-les-garderies-a-7>, (page consultée le 13 novembre 2015), 1 p.
- Directeur général des élections du Québec, « Droit de vote et éligibilité des Québécoises », <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/vote/droit-de-vote-des-quebecoises.php>, (page consultée le 15 novembre 2015), 1 p.
- FILLION Gérald, « L'effet des garderies et les femmes », <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/11/24/leffet-des-garderies-et-les-femmes/>, (page consultée le 18 novembre 2015), 1 p.
- FIMBRY Myriam, « Industrie de la construction : cherchez les femmes! », <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/10/23/003-construction-hommes-femmes-formation-ccq.shtml>, (page consultée le 10 novembre 2015), 1 p.
- GAUVREAU Claude, « Genre et politique », <http://www.actualites.uqam.ca/2015/genre-et-politique>, (page consultée le 20 novembre 2015), 1 p.
- GERMAIN Mélanie et ROYER Nicole, « L'intelligence émotionnelle », [http://www2.uqtr.ca/hee/site\\_1/index.php?no\\_fiche=1298](http://www2.uqtr.ca/hee/site_1/index.php?no_fiche=1298), (page consultée le 10 novembre 2015), 1 p.
- ICI RADIO-CANADA, « Un Québec fou de ses garderies », *Des places à 5 \$*, Montréal, 23 janvier 1997, <http://archives.radio-canada.ca/societe/famille/dossiers/1699-11671/>, vidéo en ligne, 2 min 44 s.

LA PRESSE CANADIENNE, « Femmes en politique : Québec hésite à légiférer », <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/05/04/003-femmes-politique-quotas.shtml>, (page consultée le 18 novembre 2015), 1 p.

LAROUSSE, « Éducation », <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9ducation/27867>, (Page consultée le 24 novembre 2015), 1 p.

PLATEFORME EUROPÉENNE POUR L'INVESTISSEMENT DANS L'ENFANCE, « Suède : Équilibre entre travail et vie de famille — une conciliation des plus réussies », [http://europa.eu/epic/countries/sweden/index\\_fr.htm](http://europa.eu/epic/countries/sweden/index_fr.htm), (page consultée le 20 novembre 2015), 1 p.

SECRETARIAT A LA CONDITION FEMININE, « Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes », *Cahier de consultation*, 33 p.